



**TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°90-2022-132

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture du Territoire de Belfort /

90-2022-11-02-00002 - AP portant délégation de signature à monsieur Cédric RICHARDET, directeur départemental de la sécurité publique du Territoire de Belfort (5 pages)

Page 3

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-11-02-00002

AP portant délégation de signature à monsieur
Cédric RICHARDET, directeur départemental de
la sécurité publique du Territoire de Belfort

ARRÊTÉ N°

portant délégation de signature à Monsieur Cédric RICHARDET, directeur départemental de la Sécurité Publique du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992, modifié, portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 8 décembre 1993, modifié, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 11 mars 2014 nommant M. Bertrand BRANGER, Commandant divisionnaire, en qualité de directeur départemental de la Sécurité Publique adjoint ;

VU l'arrêté ministériel du 2 décembre 2021 nommant M. Cédric RICHARDET, directeur départemental de la Sécurité Publique du Territoire de Belfort ;

VU la charte de gestion du programme « Police Nationale » du 17 janvier 2006 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Cédric RICHARDET, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la Sécurité Publique, pour les actes d'engagements juridiques dans la limite du seuil de passation des marchés publics, soit :

125 000 HT pour les marchés de fournitures et de services

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric RICHARDET, la délégation de signature qui lui est consentie aux termes du présent arrêté sera exercée par M. Bertrand BRANGER Commandant divisionnaire, adjoint au directeur départemental de la Sécurité Publique du Territoire de Belfort ou Mme Corinne BERNARD, secrétaire administrative, cheffe du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique.

ARTICLE 2 :

Les spécimens de signature figurent sur les documents joints en annexe.

ARTICLE 3 :

Le précédent arrêté portant délégation de signature et les éventuels arrêtés portant subdélégation de signature pris sur son fondement sont abrogés.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la Sécurité Publique du Territoire de Belfort, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort, consultable en ligne sur le site internet <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/> ainsi qu'à l'accueil de la préfecture, et dont une copie sera adressée à M. le directeur départemental des Finances publiques.

Fait à Belfort, le **02 NOV. 2022**

Le préfet,



Raphaël SODINI

Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Territoire de Belfort et d'un recours hiérarchique.

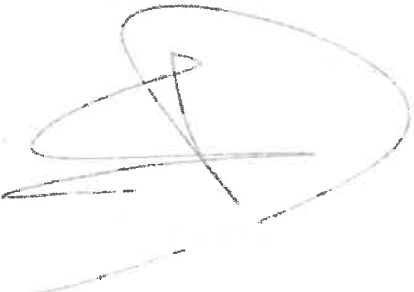
Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Direction de l'animation des politiques publiques interministérielles


Bureau de la Coordination Interministérielle

ANNEXE I

SPECIMEN DE SIGNATURE

NOM ET FONCTION	SIGNATURE
M. Cédric RICHARDET, Directeur départemental de la Sécurité Publique du Territoire de Belfort	

SPECIMEN DE SIGNATURE

NOM ET FONCTION	SIGNATURE
<p>Bertrand BRANGER Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique</p>	

Préfecture du Territoire de Belfort - 90-2022-11-02-00002 - AP portant délégation de signature à monsieur Cédric RICHARDET, directeur départemental de la sécurité publique du Territoire de Belfort

Direction de l'animation des politiques publiques interministérielles

Bureau de la Coordination Interministérielle

ANNEXE I

SPECIMEN DE SIGNATURE

NOM ET FONCTION	SIGNATURE
BERNARD Coumte Chef SGO	